L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 20 SEPTEMBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 20 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Deux portions de terre sises dans l'ilet borné par les rues Johnson, de l'Hôpital, Quartier et Galvez. Aussi, un autre terrain dans l'ilet borné par les rues de Chartres, Bienville, Decatur et de la Douane.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan aux Nos 45 et 47 de la rue Decatur (anciennement Vieille-Levée)—Bottes et souliers, chaussures de Philadelphie.

Par Hoffman, Marks & Co, aux No 11 de la rue de Chartres Velours, crêpes, plumes, fleurs, rubans, dentelles, corsets, voiles, garnitures, mouchoirs, etc.

Par D. E. Morphy, à son magasin de vente, rue des Magasins 29 chartres.

ATTENTION!

☞ Propriétés améliorées de valeur à l'encan par le Shérif:

Nous appelons l'attention publique sur les ventes aux enchères qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif. Ces ventes comprennent:

1° Un terrain situé dans le Deuxième District, de cette ville, à l'angle des rues de Chartres et Bienville, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Et deux portions de terre contiguës, situées dans le même District, rue Johnson, entre celles de l'Hôpital et du Quartier, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

SPECTACLES.

Samedi, 20 Septembre 1873.

ACADÉMIE—A midi et le soir: La Grande Combinaison LULU.

Chemins de fer et Banques.

On voit par la faillite de Jay Cooke & Co. la triste conséquence du système de subvention en faveur des compagnies de chemins de fer aux Etats-Unis. Ces compagnies se sont formées et se forment encore sans capital social payé, ou sans capital social sérieusement souscrit. Elles comptent uniquement sur l'émission de leurs actions et la distribution de ces actions pour avoir l'appui du Congrès ou des législatures. Avec cet appui elles obtiennent de vastes concessions de terres, des endossements de bons ou même des avances financières. Nanties de ces valeurs, elles font des emprunts et donnent des hypothèques de première classe, au détriment des garanties fournies au Congrès ou aux gouvernements d'Etat. Elles émettent encore des obligations à payer sur la valeur des terres concédées, et, si cela ne suffit pas, elles engagent encore le revenu des lignes, ne réservant que ce qui est nécessaire pour les frais d'exploitation et d'entretien. Après toutes ces opérations, une certaine confusion devait régner nécessairement dans le règlement des intérêts, les compagnies ne trouvent rien de mieux que de faire un dépôt de leurs titres entre les mains des compagnies de banques, et celles-ci voulant agrandir le cercle de leurs affaires se décident à faire des avances aux compagnies de chemin de fer pour en avoir la clientèle.

Ainsi, avec le système des subventions par le gouvernement en faveur des compagnies industrielles, tout s'enchaîne, tout se tient, finances, crédit, morale, indépendance, politique, et s'il y a échec sur un point, tous les autres en souffrent et souvent de grands intérêts y périssent. La maison de banque Jay Cook & Co. en est un exemple pour ce qui la concerne. Cette maison avait l'agence du Grand Chemin du Nord du Pacifique, et avait fait à la Compagnie de fortes avances, chose ordinaire en pareil cas. Il est clair que lorsqu'une Compagnie de chemin de fer confie son agence financière à une Banque, ce n'est pas pour lui donner de l'argent, c'est pour lui en prendre. En effet, l'unique service qu'une Banque peut rendre à un Chemin de fer, c'est de lui fournir des fonds, suivant ses besoins; quant au travail de bureaucratie et de comptabilité, la Compagnie du chemin de fer pourrait le faire exécuter aussi bien qu'une Compagnie de banque. En d'autres termes, une Compagnie de chemin de fer ou de toute autre industrie, pourrait être une Banque pour elle-même et c'est ce qu'on voyait autrefois partout dans les Etats.

Ici, en Louisiane, nous en avons en plusieurs exemples. Un de nos canaux de navigation s'est fait avec la banque qui était partie intégrante de la Compagnie; l'usine des Waterworks s'est établie aussi avec une banque fondée par la Compagnie. Il en a été ainsi pour la construction de l'hôtel St-Louis. Pourquoi donc le chemin de fer du Pacifique du Nord n'a-t-il pas sa propre banque? Pourquoi les autres chemins de fer n'ont-ils pas aussi leurs banques à eux? La raison en est facile à donner.

Autrefois, les compagnies industrielles se formaient avec des capitaux sérieux, des capitaux existants. Elles ne commençaient pas l'exécution d'une entreprise sans avoir un fonds solide, un fonds payé, un fonds en caisse et de grandes garanties pour le payement des termes à échoir. Elles pouvaient se tromper; elles pouvaient avoir fait de faux calculs ou des calculs insuffisants, mais en cela, il n'y avait pas de fraude ni d'engrénage véreux. Les actionnaires en étaient quittes pour une nouvelle mise de fonds et les travaux continués se poussaient jusqu'au bout.

Quand la maison Jay Cook & Co sollicitait l'agence financière de la Compagnie du chemin du Pacifique du Nord, elle devait comprendre que cet honneur lui coûterait quelque chose; elle devait comprendre qu'une compagnie industrielle, sans autre soutien qu'un système aventureux de combinaisons législatives, présentait trop peu de garanties pour avoir des titres à la confiance d'une institution financière. Le crédit seul constituant l'importance de ces institutions, elles doivent s'interdire toute opération de nature à mettre ce crédit en péril.

Ce principe n'ayant pas été suivi par la maison Jay Cook, l'alarme s'est répandue parmi les clients; ils ont commencé à retirer leurs dépôts et bientôt la maison, déjà épuisée par les avances faites à la Compagnie du chemin du Pacifique, a dû suspendre ses payements et fermer ses portes. Telle a été la conséquence de ses rapports financiers avec une entreprise fondée sur la pointe d'une aiguille, et n'ayant de fonds que ceux qu'elle pouvait se procurer par des moyens artificiels, fort peu scrupuleux et plus ou moins heureux.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—C'est ce soir que Lula, la "reine des airs," comme elle a été surnommée par ses admirateurs, prendra son bénéfice à l'Académie;—et c'est demain soir qu'elle paraîtra, pour la dernière fois, à la Nouvelle-Orléans.

Il est inutile de dire que la salle du théâtre populaire de la rue St Charles sera comble pour ces deux représentations.

UN BON CONSEIL.—Achetez vos souliers au Magasin Bleu, coin Orléans et Claiborne, Marché Trémé.

—C'est aujourd'hui samedi l'anniversaire de la naissance de Déjazet.

La célèbre artiste accomplit sa soixante-seizième année.

Nous saisissons avec plaisir cette occasion de témoigner toute notre sympathie à la spirituelle actrice, également grande par le talent et par le cœur.

Il n'est pas un artiste connu ou ignoré, riche ou nécessiteux qui n'ait eu à se louer de Déjazet.

Les pauvres surtout n'en ont jamais appelé en vain à son cœur, lorsqu'il s'est agi d'obtenir son concours pour une représentation à leur bénéfice.

Le nom de Déjazet sur l'affiche, c'était de l'argent en caisse et du bien être pour quelque temps.

PREUVE INCONTESTABLE DE FÉLONIE.—Après les déclarations faites et signées par plusieurs officiers publics sur les fraudes sans nombre commises aux dernières élections de novembre, il est établi clairement et incontestablement qu'ils ont violé les franchises électorales et qu'ils sont passibles des peines imposées par la loi de 1870.

Cette loi porte que tout inspecteur ou assistant-inspecteur d'enregistrement, qui certifiera sous serment un compte faux, sera jugé coupable de parjure et subira les peines déterminées par la loi pour parjure. Cette loi porte encore que si l'enregistreur d'Etat ou son assistant prive volontairement et perfidement un citoyen de son droit de suffrage, s'il refuse de l'enregistrer et de lui délivrer un certificat après qu'il aura rempli toutes les conditions requises, ou si le dit enregistreur, inspecteur ou assistant enregistreur et inspecteur efface volontairement ou perfidement de la liste des votants le nom d'un citoyen ayant réellement le droit de voter, le dit officier, enregistreur, inspecteur ou assistant sera passible de cinq ans de pénitencier au plus, ou d'une amende de $5000 au plus ou d'emprisonnement et d'amende tout à la fois, sans préjudice au droit de la partie évincée pour dommage exemplaire.

Cette loi trace le devoir de l'avocat-général et aussi celui du grand-juri. Ils ont juré de poursuivre la punition de tous crimes et délits qui arrivent à leur connaissance. Ici les crimes sont de notoriété publique, ayant été révélés par ceux même qui prétendent les avoir commis. Pourquoi le grand-juri ne dénonce-t-il pas et pourquoi l'avocat-général ne poursuit-il pas?

UN BON CONSEIL.—Achetez vos souliers au Magasin Bleu, coin Orléans et Claiborne, Marché Trémé.

Louisiane.

PAROISSE ST. JACQUES.—Nous lisons dans le *Louisianais*:

Les Français de la paroisse St. Jacques, depuis quelque temps sont affligés dans leur petite colonie. La semaine dernière, c'était le tour du professeur Henri Chevet. Cette semaine, c'est le tour de Joseph Michaud.

Le professeur Chevet, venu jeune en ce pays, habitait la paroisse St. Jacques depuis bien des années. Il en était l'un des citoyens les plus honorables et les plus respectés. Deux générations ont passé par ses mains intelligentes, et le professeur des pères fut le professeur des fils. La profession du défunt Chevet, ici comme ailleurs, peut-être même plus ici qu'ailleurs, est ingrate et noble. Mais M. Chevet trouva encore le moyen de l'ennoblir par sa grande modestie, son savoir réel et sa belle conscience de professeur et d'homme. Il possédait les qualités de l'esprit et du cœur. Inutile de dire qu'il est mort pauvre.

M. J. Michaud, lui aussi, était une belle et bonne nature, un de ces cœurs vrais et simples comme on aime à les trouver dans ses semblables. Homme du peuple, courageux travailleur, martyr volontaire du travail qui n'a point sa rétribution sur la terre, modeste Frère dans l'Ordre des Pères Maristes, M. Joseph Michaud possédait l'estime et l'amitié de tous ceux qui vivaient autour de lui. Le pauvre village de Gentilly le regrettera longtemps; car il aimait le Frère Joseph, excellent homme, souriant toujours, toujours complaisant ne connaissant point la haine, ayant la religion de la bonté, aimant la France en rêvant, mais mourant ici dans la force de l'âge et n'ayant pas revu cette France de ses rêves et de ses espérances.

M. Henri Chevet avait 51 ans.

M. Joseph Michaud en avait 45.

De nombreux amis les ont pieusement accompagnés à leur dernière demeure ici-bas.

PAROISSE ST-CHARLES.—On lit dans le *Meschacébé*:

Un jeune maître d'école, homme de couleur, nommé Jules Mars, s'est noyé vendredi, 12 septembre, entre les résidences de M. Ambroise Tonzanne et de Mme Vve Léon Vial, non loin de la station Saint-André, du chemin de fer Mobile et Texas. Il montait un cheval qu'il menait boire au Mississippi; le cheval a glissé au bord d'un trou et s'est dégagé, mais il était tombé sur l'homme qui, blessé dans sa chute, n'a pu tenter aucun effort et a disparu sous l'eau. Deux heures après, les voisins ont retiré un cadavre. Le pauvre instituteur n'était âgé que de 22 ans.

UN BON CONSEIL.—Achetez vos souliers au Magasin Bleu, coin Orléans et Claiborne, Marché Trémé.

CORRESPONDANCE DU MEXIQUE.

Mexico, 31 août 1873.

Il vient de surgir un incident qui nous a causé quelque appréhension et que nous devons résumer ici.

Nous avons dit déjà que l'article 33 de la Constitution donne à l'Exécutif la faculté d'expulser du pays tout *étranger pernicieux*. Quoiqu'on en dise, cette faculté a été exercée sous d'anciennes administrations, sans justice et sans équité, et, dans la pratique, elle s'applique d'une façon complètement arbitraire, sans jugement, sans enquête, sans explication et sans avis; il suffit que le président de la République juge un étranger pernicieux, pour qu'il puisse l'expulser, le ruiner, l'arracher à sa famille et à ses intérêts et même le discréditer. Avec l'administration actuelle, sous l'abri des sentiments qui animent M. Lerdo de Tejada, les abus d'autrefois ne sont pas à redouter, mais le principe existe, et nous pensons qu'il est contraire à l'esprit des institutions ultra-libérales du pays, qu'il répugne aux idées saines de justice et d'équité, et qu'il est essentiellement nuisible aux vrais intérêts du pays, en mettant un obstacle sérieux à l'immigration.

Nous avons raconté le conflit qui s'est élevé, récemment, entre le gouvernement et certains membres du clergé. En exécution des lois de réforme, plusieurs couvents de femmes qui s'étaient reconstitués d'une manière clandestine et dans des maisons privées, ont été supprimés et fermés par l'autorité; une trentaine d'ecclésiastiques, parmi lesquels se trouvaient quelques jésuites et des étrangers, ont été accusés de se réunir en communauté et de faire de la propagande contre les institutions actuellement en vigueur, un décret présidentiel a ordonné l'expulsion de ceux de ces ecclésiastiques qui sont nés hors du Mexique, comme étrangers pernicieux.

Cette mesure a causé tout naturellement une assez vive émotion; M. le ministre des Etats-Unis Nelson a cru devoir protester au nom de deux des ecclésiastiques qui sont citoyens américains, en demandant qu'ils fussent soumis aux tribunaux; mais la protestation n'a pas eu d'effet. Les ecclésiastiques frappés de l'ordre d'expulsion se sont alors adressés à la justice fédérale pour lui demander sa protection. Le premier juge de District, M. Bucheli, rapprochant l'article 33 de la Constitution d'autres dispositions constitutionnelles ou législatives, a pensé que la faculté concédée à l'Exécutif ne pouvait être exercée sans que le délit articulé fût reconnu par l'autorité judiciaire, et il a mis les expulsés sous la protection de la justice fédérale.

La sentence a été soumise à la révision de la Cour Suprême de Justice qui vient de rendre son arrêt et l'a infirmée par 14 voix contre une; 11 magistrats contre 4 ont été d'opinion que le juge de District avait violé les préceptes de la constitution et devait être mis en cause.

Les ecclésiastiques ne seront donc pas protégés par la justice fédérale et le décret d'expulsion doit recevoir son exécution. Ils se sont pourvus en grâce, dit-on, auprès de M. le Président de la République; suivant certaines versions, le pourvoi sera complètement rejeté; suivant d'autres, il sera pris en considération en faveur de plusieurs des intéressés.

Cet incident n'est pas sans gravité, car il touche intimement à la situation faite aux étrangers par la Constitution mexicaine. Malheureusement, la question n'a pas été posée aussi nettement qu'il était à désirer. Le caractère des expulsés et la présence, parmi eux, de quelques jésuites, ont rabaissé le débat en le convertissant en lutte entre le parti libéral et le parti clérical; la presse la plus avancée dans les idées démocratiques a défendu l'arbitraire que sanctionne l'article 33 de la constitution, et la presse conservatrice et cléricale s'est retranchée derrière l'invocation des libertés individuelles et de la légalité.

Nous regrettons que, dans la polémique très animée qu'a motivée cet incident, la question n'ait pas été prise de plus haut. Un des magistrats de la Cour Suprême a défendu vigoureusement la sentence du juge de District; le procureur général de la nation, M. Léon Guzman, a combattu, dans son esprit, l'article 33 de la Constitution, qu'il a jugé anti-libéral et contraire aux intérêts et à la dignité du pays; le considérant comme la loi écrite, cependant, il n'a pas reconnu au juge de district le droit de l'éluder, mais il a émis le désir que la Cour Suprême de Justice adressât une représentation au Congrès, pour lui recommander la nécessité de réformer promptement la disposition constitutionnelle. Tous les autres membres de la Cour Suprême, les termes mêmes de l'arrêt, les commentaires des journaux soi-disant libéraux et l'opinion froidement exprimée du journal officiel se sont montrés plutôt défavorables que favorables à la réforme de l'article 33 de la Constitution.

Peut-être la question sera-t-elle discutée dans la prochaine session législative; elle avait été portée déjà devant le dernier Congrès, et l'on peut dire qu'elle est en suspens. Dans l'intérêt du pays et pour l'honneur des vrais principes, nous désirons que cette faculté terrible dans un pays comme le Mexique, soit rayée de la Constitution: les arguments qu'on invoque en parlant de la sûreté de l'Etat et de l'exemple d'autres nations n'ont aucune valeur, et, dans le besoin urgent qu'a le pays de faciliter l'immigration, il nous paraît irrationnel d'enlever à l'étranger toutes ses garanties et de le mettre hors de la loi par un acte constitutionnel; qu'on fasse, contre les étrangers coupables de quelque délit que ce soit, des lois aussi sévères qu'on voudra, mais qu'on les juge, qu'on les entende et qu'on délivre l'étranger, même honorable, d'un danger de ruine et de déshonneur que l'arbitraire laisse toujours planer sur sa tête.

Après cette question qui a fort occupé et qui occupe encore l'attention publique, celle qui se présente tout naturellement à l'esprit, est la réunion prochaine du septième Congrès. Déjà beaucoup de députés sont arrivés dans la capitale; la première réunion préparatoire aura lieu demain 1er septembre.

On se livre toujours à des calculs et à des suppositions plus ou moins hasardés sur la composition de la nouvelle Chambre; il est difficile de s'en faire, par anticipation, une idée très exacte, car beaucoup de députés sont sans antécédents politiques et sans opinions bien connues; les partis, d'ailleurs, sont en complet désarroi; il n'est guère possible de les classer et de connaître leur programme; ce qui paraît certain, c'est que M. le Président Lerdo sera soutenu par une majorité respectable; mais tout fait supposer qu'il se formera une opposition composée d'éléments anciens et nouveaux.

Pour la première fois depuis la remise en vigueur des institutions républicaines dans la capitale, le parti conservateur et clérical sera représenté dans l'enceinte parlementaire; il est venu, de différents Etats, plusieurs de ses corréligionnaires, qui, sans être nombreux, n'en changeront pas moins, dans une certaine mesure, l'aspect du Congrès; les libéraux s'exagèrent les conséquences de cette première intrusion des conservateurs dans la représentation nationale, y voient un danger et jettent déjà les hauts cris; mais nous ne voyons pas, en cela, matière à de sérieuses appréhensions; il nous paraît même préférable que toutes les opinions aient leur accès dans le Parlement; peut-être en résultera-t-il, dans le parti libéral, une union et un ensemble qui lui ont fait trop souvent défaut.

Si nous en croyons le journal officiel, le programme de gouvernement actuel peut se résumer en ces quelques mots: "Aussi peu de politique que possible, et beaucoup d'administration." Que ce programme soit mis en action par le Congrès, chacun s'en félicitera, et ce n'est certes pas la besogne qui manquera pour réformer l'administration, relever le crédit, ranimer la vie de la nation, donner de l'aliment au travail et prendre soin des intérêts matériels. Nous espérons que la question des chemins de fer, depuis longtemps pendante, recevra promptement la solution qui doit compléter les communications rapides, entre l'Atlantique et le Pacifique, et mettre en relations faciles la grande artère du Mexique avec les Etats-Unis. M. Edward Lee Plumb, qui a passé, dans ce but, un contrat avec le gouvernement et qui en attend l'approbation par le Congrès, est de retour d'un voyage qu'il avait entrepris pour combiner ses éléments d'action: Dieu veuille qu'il ait entièrement réussi, qu'il soit encouragé par le Congrès et qu'il se mette promptement à l'œuvre.

A propos de chemins de fer, nous devons constater que les plaintes articulées par le commerce contre celui de Veracruz à Mexico ont cessé tout à coup; la compagnie a reçu, successivement, des wagons et des locomotives qui ont accru considérablement son matériel roulant; les marchandises qui étaient restées en entrepôt et qui n'avaient pu être transportées avec la promptitude désirable ont été, depuis, remises à leurs destinataires. Du 12 au 16 du courant, 316 tonnes en ont été expédiées de Veracruz à Mexico; le service se régularise peu à peu et ne laissera bientôt plus rien à désirer. Les bureaux de l'administration, qui avaient été transférés à Orizava, il y a quelques mois, sont revenus à Mexico et se sont installés dans le magnifique édifice qu'a fait construire M. Vicente Escandon, sur la place de Guardiola.

Dans deux mois environ, une nouvelle ligne de vapeur va s'inaugurer entre Veracruz et la Nouvelle-Orléans; c'est entre ces deux ports, évidemment, que doit s'établir la communication la plus rapide et la plus profitable pour le Mexique et les Etats-Unis. Autrefois, pareille ligne a fonctionné, pendant plusieurs années, et les relations commerciales ayant déjà pris un développement qui promettait de s'accroître rapidement; malheureusement, les circonstances ont fait suspendre ce service depuis une dizaine d'années, et toutes les espérances qu'il avait fait naître se sont évanouies; il faut espérer qu'elles renaîtront et que, cette fois, elles se réaliseront.

Nous pouvons dire, sans crainte de démenti, que la pacification est en ce moment complète sur tout le territoire de la République. Dans le canton de Tepic, les dernières bandes qui militaient autrefois sous les ordres de Lozada, ont fait leur soumission; Luciano Meza, le dernier général en chef de l'armée du Nayarit, et Geronimo Lozada, fils naturel de l'ancien cacique d'Alica, ont sollicité l'amnistie et ont déposé les armes.

Quelques insurgés s'étaient mis en campagne dans l'Etat de Sinaloa, sans qu'on sût bien quel était leur plan et leur programme; le 3 du courant, ils ont été complètement déroutés et dispersés par la cavalerie fédérale à Santiago de los Caballeros; on leur a fait des morts et des blessés, pris leurs armes et leurs munitions, et ils sont dans l'impossibilité de tenir plus longtemps la campagne.

En dehors de ces faits, nous ne voyons pas qu'il y ait, pour le moment, de mouvement armé sur aucun point du territoire mexicain; mais on n'est pas sans quelqu'inquiétude, et si l'on en croyait les alarmistes, la révolution serait sur le point de relever la tête. Un journal a annoncé, ces jours derniers, qu'un chef militaire a tenté de séduire une partie de la garnison de la capitale et se trouve, en ce moment, sous les verrous; nous ne savons quel crédit mérite cette nouvelle, mais, dans tous les cas, elle n'a pas la moindre importance.

On parle également de symptômes insurrectionnels dans certains Etats de l'intérieur, mais rien ne donne de fondement réel à ces rumeurs; tout ce que nous avons appris, c'est qu'un conflit sérieux a éclaté dans l'Etat de Coahuila, entre les pouvoirs législatif et exécutif. Sur une convocation de la députation permanente, le Congrès s'est réuni au nombre de sept députés, mais le gouverneur Victoriano Cepeda a contesté la légitimité de cette installation en prétendant que, suivant la Constitution locale, pour que les actes de la législature fussent valables, il fallait que les deux tiers au moins de ses membres fussent réunis.

Devant cette résistance de l'exécutif, la législature a fait une protestation et a demandé l'aide du gouvernement fédéral; ce dernier a répondu qu'il avait besoin de plus amples informations pour prendre une détermination. Il faut espérer que cette difficulté s'arrangera.

L'horizon nous paraît plus sombre en Yucatan. On a appris que, suivant la décision prise définitivement par le gouvernement fédéral, l'état de siége a été levé, les autorités constitutionnelles ont été replacées dans l'exercice de leurs fonctions par le général Palomino, et le premier vocal suppléant, M. Rafael Villamil, s'est chargé du gouvernement. Ces mesures ont dû être suivies du retrait des troupes fédérales. Assureront-elles la pacification et la tranquillité de l'Yucatan? Nous le désirons, mais nous ne l'espérons pas. Déjà, la nouvelle est venue, par la voie de Tabasco, que M. Francisco Canton, en attaquant, avec des forces fédérales, une colonne de troupes constitutionnelles de l'Etat, a été complètement dérouté; ce fait, s'il est vrai, doit avoir précédé l'exécution des derniers ordres du gouvernement fédéral par le général Palomino, mais il porte un tel caractère d'invraisemblance qu'on doute de son exactitude. Les correspondances et les journaux que nous apportera le packet américain nous mettront au courant des événements.

Le *Diario Oficial* a publié la convention échangée entre le Mexique et les Etats-Unis pour la prorogation, pendant deux années, des travaux de la commission mexico-américaine à Washington; on attend ici avec une certaine anxiété les premiers résultats de ses travaux et la nomination d'un tiers-arbitre en remplacement de feu M. le Dr Lieber.

Une rumeur assez alarmante a circulé, ces jours derniers à Mexico, et nous en attendons la confirmation ou le démenti par les journaux des Etats-Unis. Suivant l'exemple donné par le général Mackenzie, 600 Américains auraient envahi le territoire mexicain à la poursuite d'un Indien Kickapoo; la présence des envahisseurs à Camargo aurait indigné la population mexicaine; on aurait sonné les cloches comme signe d'alarme, des centaines d'hommes se seraient immédiatement réunis sur la place de la ville, auraient attaqué vigoureusement les Américains, les auraient déroutés, auraient fait leur chef prisonnier et l'auraient exécuté comme flibustier.

L'excitation est telle sur les bords du Rio Grande que cette nouvelle n'a rien d'invraisemblable; mais il nous arrive de la frontière tant de faux bruits et d'exagération que nous avons besoin d'une confirmation positive pour y croire.

Une catastrophe terrible a jeté l'épouvante et le deuil dans la ville de Guanajuato, bâtie dans les replis des montagnes où gisent les dépôts argentifères. Le 20 du courant, une trombe d'eau s'est abattue sur la ville et l'a inondée; l'étroite rivière qui la traverse n'a pu contenir l'eau torrentielle qui s'est déchaînée dans les rues, a enlevé les ponts et balayé tout sur son passage. Des familles entières et des établissements de commerce ont souffert considérablement, et une jeune fille a perdu la vie dans cette malheureuse circonstance. Le théâtre Hidalgo de Mexico a donné une représentation, et des souscriptions ont été ouvertes pour le soulagement des victimes.

Une conduite est partie, avant-hier de Mexico pour Veracruz, avec un million de piastres environ; elle a dû emporter à peu près toutes les nouvelles piastres à l'aigle qu'a frappées la maison de monnaie de Mexico, suivant décision du Congrès qui a aboli les piastres à la balance; la somme des piastres à l'aigle déjà frappées s'élevait, avant le départ de la conduite à $630,000. *(Trait d'Union.)*

☞ Les marchandises de la maison Hébert-Miret & Pinsard, rue du Canal, 149 s'écoulent rapidement. Nous en prévenons les acheteurs. Qu'ils se pressent donc, s'ils veulent profiter de l'occasion qui leur est offerte! Ils n'en trouveront pas tous les jours une pareille. Le stock de MM. Hébert et Pinsard est considérable, mais il est clair qu'il ne peut durer longtemps, quand les prix demandés sont si modiques, bien plus, quand ils sont au-dessous des prix coûtants.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Hier matin, vers dix heures, un malheureux, dont le nom est inconnu, s'est suicidé, en se tirant un coup de pistolet à la tête, au coin de la rue Washington et du pont du canal Claiborne.

Quelques passants, qui avaient entendu la détonation, en s'approchant ont aperçu le cadavre étendu dans le canal. Un trou béant au front, d'où coulait encore un léger filet de sang, indiquait le passage de la balle.

Le coroner du district ayant été prévenu, a fait la levée du corps; mais, en dépit de toutes les recherches, on n'a pu encore rien découvrir, au sujet de l'infortuné, qu'une cause inconnue a poussé au suicide.

Le malheureux pouvait avoir de quarante à quarante-cinq ans.

De taille moyenne, il paraissait doué d'une vigueur peu commune.—Il portait d'épaisses moustaches noires et il était vêtu d'un paletot noir et d'un pantalon à raies, de la même couleur.

Quelques mauvais plaisants ayant réussi à ouvrir la boîte portant le numéro 613, placée au coin des rues Dauphine et Indépendance, ont donné, hier soir, vers sept heures et demie, une fausse alarme d'incendie.

Les pompiers sont sortis, en toute hâte, et sont accourus au lieu indiqué; mais ils n'ont trouvé ni feu ni fumée. Les jeunes drôles, qui ont joué ce tour pendable, se sont esquivés avant qu'on ait pu les arrêter. C'est bien dommage, car quelques jours de prison leur auraient probablement inspiré pour l'avenir des idées plus saines.

Les commissaires du Bureau de la police métropolitaine ont exigé que les alarmes d'incendie fussent données cinq fois de suite, au lieu de trois, comme auparavant.

L'ordre suivant a été lancé, également hier, vers deux heures et demie, par le surintendant Badger:

Après que l'alarme ordinaire a été donnée cinq fois de suite par le télégraphe, ainsi qu'il est prescrit, les cloches d'alarme du marché de la Neuvième rue, du marché Keller, de l'Eglise du révérend Dr. Palmer, de la case à pompe N° 5, de la station du cinquième precinct et du marché Washington devront frapper dix ou douze coups, rapidement et sans interruption, et sonner ensuite le numéro de la boîte, régulièrement et en laissant les mêmes intervalles entre chaque nombre, que le télégraphe.

Par exemple, si l'alarme était donnée par la boîte portant le numéro 613, il devra y avoir une pause de cinq secondes entre le 6 et le 1, et le 1 et le 3; puis un intervalle de vingt secondes avant que le signal soit répété jusqu'à la cinquième fois.

Si l'alarme était donnée par une boîte portant un numéro composé de deux nombres seulement, comme 63, il devra y avoir également une pause de cinq secondes entre le 6 et le 3, et un intervalle de vingt secondes, avant la répétion du même signal.

Tous les officiers du département devront veiller à ce que leurs subordonnés exécutent ponctuellement et correctement les différents signaux. Il est surtout urgent qu'ils observent scrupuleusement les temps d'arrêt entre chaque nombre.

Une copie de cet ordre sera envoyée à la station de chaque precinct.

A. S. BADGER,
Surintendant de la police métropolitaine.

FAITS DIVERS.—Un jeune homme de couleur a été arrêté hier et conduit devant le juge municipal Long, accusé par sa vieille mère, de l'avoir assommée à coups de bâton.

Le misérable n'a pu nier sa culpabilité, et il a été conduit à la prison de paroisse.

Vers dix heures, hier matin, un charpentier du nom W. Rodgers a attaqué un certain Henry McManus, avec l'intention de le faire passer de vie à trépas.

McManus, qui tenait à son existence a appelé au secours et a fait appréhender au corps le fougueux Rodgers.

Pendant qu'un gardien de la paix, du nom de Spellman, conduisait en prison, hier matin, une certaine Annie Coleman, des amis de la donzelle, répondant au nom de James Donnelly, a essayé de la délivrer. Mal lui en a pris, car pour le récompenser de son zèle, l'agent de police a arrêté également le trop galant Donnelly.

La belle Annie et le noble James font maintenant la paire dans le cachot d'une station.

TEMPERATURE.—19 Septembre 1873.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	74	24
12 M.	90	31
3 P. M.	92	33
6 P. M.	83	28

AVENTURE MYSTÉRIEUSE EN CHEMIN DE FER.—En Hollande, on s'occupe beaucoup, depuis quelques jours, d'une aventure mystérieuse arrivée à une jeune fille d'une des meilleures familles. Elle devait se rendre de Rotterdam à Utrecht. Comme elle voyageait seule, son père, qui l'avait conduite à la station, l'avait mise dans un coupé séparé.

Voilà qu'au moment où le train se met en marche, un monsieur très bien mis et d'un extérieur des plus distingués, s'élance dans le coupé où elle avait espéré rester seule, et prend place en face d'elle.

Après quelques minutes, l'intrus, qui jusqu'alors s'était tenu coi et n'avait pas ouvert la bouche, lui adresse tout-à-coup la parole: Mademoiselle, j'ai un service à vous demander.—A moi monsieur?—Un très grand service!—Je ne comprend pas en quoi... Oh! ne craignez rien. Ce service vous coûtera peu. Je ne vous causerai aucun embarras, à moins que vous ne refusiez de faire ce que j'exige de vous, car alors.

En même temps, il tirait un pistolet de sa poche, l'examinait attentivement et le remettait tranquillement à sa place.—J'attends votre réponse, dit-il au bout d'un instant.

Que pouvait faire une jeune fille? Pâle d'effroi, elle se déclara prête à rendre le service demandé.—Voici, continua son compagnon, en lui présentant un foulard, je vais vous bander les yeux. Vous ne bougerez pas, ne crierez pas, ne chercherez pas à regarder jusqu'à ce que je vous ôte le bandeau. C'est tout ce que j'exige de vous.

La demoiselle consentit à se laisser bander les yeux. Ce fut fait en un clin d'œil.

Après une demi-heure d'attente, qui lui parut un siècle, la pauvre jeune dame, plus morte que vive, obtint la permission d'ôter son bandeau. Quelle ne fut pas sa stupéfaction en face d'elle se trouvait, au lieu d'un monsieur, une belle dame, mise avec la plus grande élégance.—Mademoiselle, lui dit celle-ci du ton le plus courtois, vous m'avez rendu un service inappréciable. J'espère un jour vous en témoigner toute ma reconnaissance. Voulez-vous me promettre de ne pas parler de cette aventure avant six semaines?

—Je le promets, madame.—Merci, grand merci! de vous assurer que vous n'aurez pas obligé une ingrate.—Gande! cria le garde-convoi en se montrant à la portière. La dame salua, descendit du train et disparut.

La demoiselle en fit une maladie. Pendant plus d'un mois, elle fut en proie à une affection nerveuse qui, plusieurs fois, menaça de prendre un caractère dangereux.

Au bout de six semaines, elle descendit un jour pour déjeuner, mieux portante qu'on ne l'avait vue depuis longtemps. Elle raconta ce qui lui était arrivé en convoi. Quelques jours après, elle était entièrement rétablie. Jusqu'ici son aventure est restée inexpliquée et inexplicable.

On raconte ceci:

Un grand homme politique était à Chambéry.

En se couchant, le soir, il avait négligé d'ôter son œil de verre.

Il sonne; une servante accourt.

—Tenez, lui dit-il, en dévissant son œil, prenez ça, versez de l'eau dans un verre, et mettez-le tremper.

La servante exécute l'ordre, puis revient auprès du grand homme et reste sans bouger.

—Eh bien! qu'attendez-vous donc, fait celui-ci?

—Dame! monsieur, j'attends que vous me donniez l'autre.

Chrysale, dans la *Liberté*, racontant la vie de M. Clairville, le spirituel vaudevilliste, rapporte un épisode assez curieux de sa jeunesse.

M. Clairville jouait les vieux grognards sur une scène de troisième ordre.

Dans la pièce de *Schœnbrunn*, dit notre confrère, il y a une revue dont la moitié se passe dans la coulisse, faute d'un nombre suffisant de figurants, laquelle est précédée d'une grande scène entre l'empereur et le vieux soldat. Clairville prononçait les r avec la pureté d'un élève du Conservatoire qui a suivi le procédé et faisait vraiment illusion; c'était bien le vieux grognard qui a vaincu toute l'Europe et qui n'en est pas plus fier pour ça.

Tout à coup, Clairville manque de mémoire, et au lieu de continuer son rôle, qui lui échappe, il répète, les yeux enflammés d'impatience et sans entendre le souffleur qui s'exténuait:

—Moi, vieux soldat, sacrrr.... moi, vieux soldat, sacrrr....! Vieux soldat, vieux soldat!....

Henney perd aussi la carte et lui répond, tout ahuri, en prenant une prise de tabac dans la poche de son gilet.

—Oui, toi, vieux soldat....

—Je le répète sans crainte, sire, oui, moi vieux soldat, sacrrr....!

—Je comprends bien, réplique Henney en prenant une nouvelle prise; toi, vieux soldat!...

—Oui, sire, l'Egypte, les Pyramides, les rrrevues, les rrravins, les torrents; moi, vieux soldat, sacrrr....!

—C'est bien ça.... oui, ton empereur n'oublie jamais les braves.... Tiens, prends une vieille prise....

Et il lui tend la poche de son gilet, dans laquelle le sergent Hubert fourre ses doigts en murmurant d'un ton ému et respectueux:

—Sacrr.... mon empereur.... une pareille faveurrr!...

—Et viens passer cette vieille revue! s'écrie Heuzey, qui ne sait plus du tout à son rôle; et sentant qu'il va compromettre le succès de la pièce et exposer le public à siffler la redingote grise, il sort avec précipitation.

—Quel homme! s'écrie Hubert en le suivant et présentant l'arme; quel homme, sacrrr!

Le public trépignait d'enthousiasme, les vieux soldats qui étaient au parterre et qui "l'avaient vu," disaient:

—Comme c'est ça! c'est l'empereur tout craché!

—Moi, disait un autre, j'ai connu le sergent Hubert: il a eu un doigt du pied gauche gelé en Russie, et il vous faisait tout de même ses quinze lieues par jour! Seulement, il y a une chose qui me chiffonne, c'est qu'il prenne du tabac dans son gousset. Moi, j'aurais pas cru.

Il y a loin, certes, de ces bonnes soirées d'il y a quarante ans, avec les travaux d'aujourd'hui.

Nos Mères.—Oui,—si on excepte nos grand-mères—étaient les meilleures ménagères et tenaient surtout à la propreté, n'étaient jamais plus fières que quand elles avaient des rangées de ferblancs qui brillaient comme un miroir. Un objet de la maison qui était susceptible d'être poli était fourbi jusqu'à ce qu'il fût étincelant. A leur époque, c'était un travail—agréable il est vrai, mais enfin un travail long et difficile, car elles n'avaient que la brique de Bath, l'émeri, etc., mais aujourd'hui leurs filles se servent du SAPOLIO, elles peuvent polir plus d'objets et les mieux polir, en une heure, que les mères ne le pouvaient en un jour. Si elles demeurent encore leurs mères qu'elles continuent à employer le sapolio. 14sept—

☞ On va chercher des perles au fond de l'océan et c'est là la tâche des plongeurs habiles.—Mais il n'est pas de perles plus belles et plus pures que celles qui brillent dans la bouche de la beauté quand cette bouche a été entretenue saine et suave par le "SOZODONT" odoriférant.

ENTREPOT DE TAPIS,
Au No. 17 de la rue de Chartres,
A. BROUSSEAU, Importateur,
Offre, en Gros et en Détail,
AUX PRIX DE NEW-YORK.
En magasin et à la Douane.
TAPIS—1000 rouleaux Tapis anglais et américains.
TOILES CIRÉES pour planchers, tables et escaliers.—NATTES—1000 rouleaux Nattes blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Couvertures de chevaux et de pianos.
RIDEAUX en dentelle et [illegible]
BROCATELLES, COTELINES, [illegible]
BURLAPS, [illegible] Crin.
14sept—tf A. BROUSSEAU.

ENTREPOT DE TAPIS
ET DE TOILES CIRÉES.
ELKIN & CO.,
168......RUE DU CANAL......168.
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles.
TAPIS trois plis et Ingrain.
TOILES Cirées de toutes largeurs.
STORES, Torchons, &c., qu'ils offrent
Aux prix de New York.
14 sept—1mPP

Un Grand Concert vocal et instrumental et un Grand Bal.
Seront donnés à l'Hôtel Washington, au Lac, le 27 du courant, sous la direction des messieurs suivants:
Président, A. B. PHILIPS.
Directeurs: [illegible]
Prix du billet: $2 50. On peut obtenir des invitations pour dames en s'adressant aux directeurs. Il ne sera pas vendu de billets à la porte. Ceux qui désireront en avoir devront en obtenir des directeurs.
Un char extra à vapeur partira à trois heures [illegible]
L'orchestre sera dirigé par [illegible]
G. A. CHIAPELLA, secrétaire.

R. E. Lee—Monitor et Merrimac.
CE magnifique Feu d'Artifice qui surpasse tout ce que le Professeur FERROUILLET a exposé jusqu'ici [illegible]
AUX FAIR GROUNDS,
Dimanche, 21 Septembre, à 7 heures précises.
Le Concert (à grand orchestre) qui sera dirigé par le Prof. VOGEL, assisté du Prof. F. GREULING et de M. BONIVARD, [illegible] commencera à 4 heures [illegible] premiers opéras.
Il y aura un Grand Bal après le feu d'artifice.
Aucune dame ne sera admise à moins qu'elle ne soit accompagnée.
Les billets vendus précédemment sont bons.

BILLARDS! BILLARDS!!
Grande Réouverture
DU SALON DE BILLARDS DES
MILLER,
Encoignure Commune et St-Charles.
LES FRERES MILLER ayant complètement renouvelé et décoré leur salon, et placé, entre autres, de nouvelles tables de billards du dernier genre et des plus élégantes, s'empressent d'informer leurs amis et le public, qu'ils rouvriront leur salon, aujourd'hui,
SAMEDI, 20 SEPTEMBRE, A 7 HEURES DU SOIR.
En portant toute leur attention à satisfaire leurs habitués, tout en les remerciant du patronage libéral qu'ils leur ont accordé jusqu'ici, ils espèrent que cette faveur leur sera continuée.
J. & B. MILLER, Propriétaires.
20 sept—2f—PP

Changement de bureaux.
La compagnie du gaz de la Nlle-Orléans a transféré ses bureaux, du No. 120 de la rue de la Commune à son nouvel édifice, angle des rues Baronne et Commune.
JAMES JACKSON, Président.
Nelle-Orléans, 14 septembre 1873.
14 sept—1mpm

REMISE A NEUF
DE TOUT VETEMENT D'HOMMES ET D'ENFANTS.
Teintures en toute couleur—Nettoyages.
Nous prévenons nos clients et le public en général que nous venons d'ajouter à notre établissement [illegible]
EN CAS DE DEPART OU DE DEUIL les objets sont rendus dans les 24 heures.
Notre dépôt de ville est rue du Canal [illegible] près Rempart.
N. B.—Pour les ordres de la ville et de la campagne [illegible] Avenue Louisiane No 84.
E. BOURSIER & Co.
11 sept—1m

SONIAT RICE MILL,
ST. CHARLES PARISH.
CE moulin bien connu des habitants [illegible]
S'adresser à
Mme. Vve. S. SONIAT, [illegible]
ou à THOMPSON BROS., [illegible] rue Peters, entre Bienville et Douane.
31 août—1m

Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company.—Nouvelle-Orléans, 17 septembre 1873.—Les actionnaires de cette compagnie sont respectueusement invités à se présenter au bureau de la dite compagnie, No 18 rue Royale, le vendredi, 17 octobre prochain, entre onze heures A. M. et deux heures P. M. pour donner leur vote sur une proposition de réduction du capital.
J. M. AUGUSTIN, Secrétaire.
18 sept—1m

LIQUIDATION.
LIQUIDATION POSITIVE, SANS RÉSERVE, DES MARCHANDISES CONTENUES DANS LE MAGASIN DE
HÉBERT-MIRET & PINSARD,
149......Rue du Canal......149
Vente de toutes les Marchandises sans distinction
Au-dessous des Prix Coûtants.
LINGERIE—Chemises, Caleçons, Gilets de [illegible]
BONNETERIE—[illegible]
PARFUMERIE française des premières maisons de Paris.
Cannes, Ombrelles, Parapluies, Cravates, Faux Cols, Manchettes, Bretelles,
ARTICLES DE TOILETTE, PEIGNES, BROSSES, ÉPONGES, &c., &c.
ARTICLES DE FANTAISIE de toutes sortes, Eventails, Flacons, Chaînes, Ceintures,
COUTELLERIE,
Bijouterie dorée, deuil et fantaisie.
ARTICLES POUR FUMEURS.
CHEMISES TOUT TOILE, de Hayes, [illegible]; de Charvet, [illegible]
CHEMISES DEVANTS TOILE, de Hayes, [illegible]; de Charvet, [illegible]
CHEMISES américaines, devants toile, [illegible]
Faux Cols depuis $1.50 la douzaine.
MOUCHOIRS TOUT FIL, CHOLET, depuis $3 la douzaine.
CALEÇONS tout toile, [illegible]
Et toutes les autres Marchandises au Rabais dans les mêmes proportions.
NOTA.—Nous engageons nos amis et clients à venir faire leurs achats le plus tôt possible, car le Stock de Lingerie n'est pas considérable et de s'assurer qu'il n'y a pas de charlatanisme dans notre annonce, et que nos prix sont réellement des prix de gros à l'encan.
HÉBERT-MIRET & PINSARD, 149 rue du Canal.

CHAUSSURES! CHAUSSURES!
OUVERTURE DU MAGASIN ST.-ANNE,
Encoignure Royale et Ste-Anne,
AU DRAPEAU ROUGE.
Le plus vaste et le mieux assorti de la ville
1,000,000 DE PAIRES
DE TOUS GENRES.
Agence Générale de Boston et de Philadelphie.
En acceptant le contrôle de cette maison nous dirons au public que nos marchandises étant toutes en consignations seront vendues pour le compte des fabricants, à des prix [illegible]

GRUNEWALD HALL.
CETTE nouvelle et élégante SALLE de BAL et de CONCERT, située rue Baronne, près Canal sera ouverte le
3 NOVEMBRE PROCHAIN.
Les demandes pour la location devront être adressées à LOUIS GRUNEWALD, 129 Rue du Canal.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,
RESIDENCE de famille, bien située, au No. 129, rue Bourgogne, entre Dumaine et Ste. Anne, composée de deux salons, onze chambres, avec gaz, dépendances, &c.
MAGASIN No. [illegible], rue de Chartres, [illegible]
S'adresser à BEN O'CONNELL, [illegible] rue Bourgogne, ou 25 Poydras, Second District.

A Louer,
La jolie MAISON DE RÉSIDENCE No. [illegible], rue de l'Esplanade, entre St Claude et Marais. S'adresser à G. W. LEE, 29 Passage de la Bourse, Au Premier.

A Louer,
POUR LE 1er OCTOBRE—La MAISON située rue du Quartier, No. 39, entre Bourbon et Dauphine. Prix, $30 par mois. S'adresser rue de l'Esplanade, No. 94, ou au bureau de FAMILLE. 14 sept

A LOUER,
LA MAISON No 97 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. Possession immédiate. Prix, $30 par mois. S'adresser rue de l'Esplanade, No 94, ou au bureau de l'Abeille. 14 sept

A Louer,
Un beau et spacieux magasin, portant le No 11 rue de Chartres, entre Canal et Douane, avec étagères complètes et deux grands comptoirs. Possession donnée le 1er octobre. S'adresser à Mme C. Quesnel, No 111 rue Rampart, entre St. Louis et Toulouse. 17 sept—1m

A Louer,
La moitié de la maison 252 rue Remparts, entre Ursulines et Bayou; [illegible] S'adresser à MANUEL ELLIOT, [illegible] Toulouse, entre Royale et Bourbon.

Maison à Louer.
La magnifique maison de résidence à étages, No. 115 Dumaine, entre Dauphine et Bourbon, [illegible]
J. TURCOTTE, 130 Canal.

A vendre pour cause de départ.
CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE connue sous le nom de "Ville de Strasbourg", situé au No 11 de la rue St Philippe. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

HOTEL DE BARNUM,
Coin Broadway et Vingtième rue, New-York.
[illegible]

L'Ancien Méridien,
A l'angle de la rue Royale et du Passage de la Bourse.
[illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS
TENU PAR J. PACTEAU,
(Successeur de Louis J. Dupuy)
[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15,
Entre les Rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
[illegible]

AVIS.—Les actionnaires de la COMPAGNIE DES BOUCHERS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS [illegible]
A. DUCHIRON, Secrétaire.

Bargains! Bargains
BARGAINS EXTRAORDINAIRES
EN
MARCHANDISES SÈCHES!
LIQUIDATION! LIQUIDATION!
POUR CAUSE DE CHANGEMENT D'AFFAIRES,
—CHEZ—
J. TURCOTTE
130......RUE DU CANAL......130
Maison Blanche, coin Baronne.
DÉSIRANT quitter les affaires de détail pour pouvoir consacrer tout mon temps à la maison de gros dans laquelle je suis associé, je vendrai mon
IMMENSE STOCK
SANS FAIRE ATTENTION AUX PRIX COUTANTS,
afin d'effectuer une liquidation complète aussi vite que possible.
Les personnes qui voudraient faire de véritables bargains en
MARCHANDISES SÈCHES D'AUTOMNE ET D'HIVER,
feront bien de s'adresser immédiatement au No 130 de la rue du Canal,
MAISON BLANCHE, COIN BARONNE,
A CÔTÉ DE LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
où elles pourront se convaincre que cette annonce n'est pas du humbug.
J. TURCOTTE, 130 rue du Canal.
14 sept—1mPP

Chemin de Fer Central de l'Illinois,
AGENCE GÉNÉRALE DU SUD.
LES expéditeurs de Chicago et de l'Ouest économisent les frais d'un mille de transport par drays, et ils évitent tous les retards qu'occasionnent les ports ouverts de Chicago, en expédiant les produits et les marchandises par
LE CHEMIN CENTRAL DE L'ILLINOIS, via Caire.
Plus de rapidité et moins de frais que par aucune autre voie.
JAMES T. TUCKER, Agent général,
Au No 25 de la rue Carondelet.

J. A. D'HEMECOURT.
CONFISERIE
Avec une Usine à vapeur.
J. A. D'HÉMÉCOURT,
SUCCESSEUR DE E. TURPIN.
93... Rue Vieille-Levée... 93
GRANDE
Fabrique de Candi.
CANDIS EN BATONS (Médaille [illegible] Louisiana State Fair),
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, &c.,
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs,
GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICE" [illegible]
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

Bureau Consolidé des Terres des Etats-Unis,
29 août 1873.
AVIS.—A tous ceux que cela peut concerner: Attendu que l'Etat de la Louisiane, en vertu de la loi du 3 mars 1849, réclame les terres noyées décrites; attendu que certaines autres réclamations aux dites terres ont été présentées à ce bureau en vertu de la loi du 22 juin 1860—avis est donné aux personnes qui auraient des réclamations contraires, de les présenter, avec les preuves à l'appui, à ce bureau, d'ici au 29 novembre 1873, époque à laquelle il sera fait un rapport conformément aux instructions du commissaire du bureau général des terres, à Washington, D. C., en date du 23 août 1873.
Toutes les sections 3, 15, 16, 17; les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de la section 20; toutes les sections 21, 22, 24, 25, 26; les lots 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de la section 29; toutes les sections 30, 31, 32 et 33 du Township No 12 Sud du Range No 14 Est du District Sud-Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississippi, situés des deux côtés du Nouveau Canal, bornés par le Lac Pontchartrain au Nord, le Bayou St-Jean à l'Est et [illegible] à l'Ouest.
HARRY LOTT, Préposé à l'Enregistrement.
JULIAN NEVILLE, Receveur.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI
DE
NORMAN & REISS
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
[illegible]
NORMAN & REISS. Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.
RUE VIEILLE-LEVÉE:
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.
Sirops de Fruits
FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANAS, ORGEAT, GINGEMBRE, CERISE, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MENTHE, VINAIGRE.
A vendre chez NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 18 SEPT.—CLASSE [illegible]
10 13 3 44 27 39 51 66 34 12 53
[illegible]
WILLIAM HENDERSON, Secrétaire.

ALBIN ROCHEREAU. CHARLES T. DUGAZON. Mme ADELE HEPP, in commendam. PIERRE ECHARD. ERNEST MERILH.
A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
3 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST., New Orleans.

W. W. WASHBURN. CAMILLE DRY.
WASHBURN & DRY,
IMPORTATION DIRECTE DE
VINS ET LIQUEURS.
Nous avons l'honneur d'informer le public que nous venons de fonder une maison de vins en gros, où l'on trouvera, en tout temps, de bons vins naturels, à un prix exceptionnel de bon marché. [illegible]
WASHBURN & DRY, 40 RUE ST-LOUIS, en face de l'Hôtel St-Louis.

SPORTSMEN'S DEPOT.

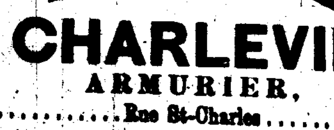

F. CHARLEVILLE,
ARMURIER,
55......Rue St-Charles......55
NOUVELLE-ORLÉANS.
IMPORTATION DIRECTE.—PRIX FIXE.
A cause de son organisation, qui est tout à fait exceptionnelle, cette maison peut vendre à meilleur marché qu'aucun autre établissement de son genre à la Nouvelle-Orléans. [illegible]
Le SPORTSMEN'S DEPOT reprend et rembourse le prix de toute marchandise qu'il aura vendue, et un article de qualité égale peut être acheté à meilleur marché dans toute autre maison de la ville.
F. CHARLEVILLE.
NOTA.—Le département des réparations est sous la direction de M. Louis Cook.

L'Union Française.
Bureaux, rue St. Louis No. 9, Nouvelle-Orléans.
LES demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS et EMPLOYÉS, sont reçues tous les jours, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
Le Cours d'Anglais gratuit, a lieu régulièrement le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir.

AVIS.
LES soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont acheté l'établissement de pompes funèbres connu sous le nom de R. LABORDE et situé au No. 24 de la rue des Français. [illegible]
J. ORTET, J. MASSETT.

Sun Mutual Insurance Company
61 CAMP STREET.
Capital payé......$500,000
Actif à sa valeur au comptant......[illegible]
Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT.
Dividendes sur les primes participantes de l'an née 1872, payés comptant, TRENTE POUR CENT.
Cette "ancienne" et bonne compagnie émet des polices sur les RISQUES D'INCENDIE, MER et de RIVIÈRES aux taux les plus bas.—Elle règle promptement toutes les pertes aux conditions les plus favorables.
DIRECTEURS:
John G. Gaines, G. M. Bayly, E. J. Hart, James Bytnes, Henry Renshaw, J. L. Harris, Hugh Wilson, Lionel C. Levy, B. Bisso, W. B. Schmidt, I. N. Marks, L. Alcus, Charles Macready, S. B. Wheelock, W. E. Seymour, L. H. Joseph, Richard Flower, R. T. Turner, J. Weis, Scott McGhee, R. W. Taylor, George Jonas, J. C. Morris, Isaac L. Haas.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

PRIX DE VIENNE
LA MACHINE A COUDRE, A NAVETTE,
—DE—
WILSON,
A REMPORTÉ LA
GRANDE MEDAILLE
ET LA
MEDAILLE D'HONNEUR
POUR LA
Meilleure Machine à Coudre,
LES MACHINES A COUDRE LES MIEUX FAITES.
La Maison a obtenu en outre trois
MEDAILLES CO-OPERATIVES
POUR
Le meilleur jeu de harnais,
La meilleure selle,
La meilleure botte,
Le meilleur soulier,
Et le meilleur échantillon de couture de drap.
Aucune autre machine à coudre n'a reçu de prix pour sa valeur intrinsèque [illegible]
Les machines se vendent payables tous les mois et à des conditions avantageuses.
SALLE DE VENTE:
Au No. [illegible] de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.
A vendre, également, à Galveston, Texas, et à Memphis, Tenn.

BROOK STEAM RICE MILL.
MOULIN A RIZ, A VAPEUR,
Nos 21 et 23 de la rue Tchoupitoulas, 24 et 26 de la rue Fulton?
ALLEN BROS,
Propriétaires.
C'EST le plus grand moulin de l'Etat et on garantit qu'il nettoie le riz aussi bien qu'aucune machine au monde.
Les ordres des planteurs y seront promptement remplis et la satisfaction est garantie aux expéditeurs.

BOUVERT,
"THE CHARM"
SITUÉ au No 5 de la rue Vieille-Levée, en face de la Poste, [illegible]

Blood Fertilizing Works.
[illegible]
JOHN DALRYMPLE?, Secrétaire.

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
[illegible]......Chartres Street......[illegible]
Entre Dumaine et Ste. Anne.
[illegible]

AVIS IMPORTANT
—AUX—
MAITRES DE MAISON
ET
Aux Consommateurs de Gaz.
LE GAZ RENDU MEILLEUR MARCHÉ QUE LE KEROSENE.
PLUS D'INCENDIES CAUSÉS PAR LA GAZOLINE.
PLUS DE MORTS CAUSÉES PAR LES EXPLOSIONS DE LAMPES.
[illegible]

Remblayez vos Terrains.
UNE OCCASION RARE.
[illegible]